

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} FEVRIER 2016

Présents : Mmes Mrs. Régine REMILLON – Marc BLETEAU- Marie BAUD – Vincent MOREAU – Marylène DAIGUEMORTE – Serge JACQUEMOUD – Jacky DURET – Maryse MICHALAK – Jannick GRANIER - Esther VACHOUX – Pierre MORETTI – Marjorie DUVERNEY-BOISIER – Jean BOCHET – Laurent DELIEUTRAZ

Absente excusée : Mme Sylvia DUSONCHET

Public : 0

- 1) Après lecture du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 7 Décembre 2015, celui-ci est approuvé à l'unanimité ;
- 2) Madame Le Maire expose à l'assemblée le contrat corridor Salève-Voirons avec une synthèse des enjeux pour la Communauté de communes Arve et Salève :
Le contrat corridor, comme le contrat de rivière, lie plusieurs partenaires institutionnels autour d'actions pertinentes pour le territoire. Cette démarche, conduite par l'ARC sur le territoire est détaillée sur le périmètre Salève-Voirons depuis une étude initiale de 2010 puis remise à jour en 2013.
Il est demandé aux conseils municipaux concernés de valider les fiches actions et le principe d'une maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes Arve et Salève.
La commune d'Arbusigny est concernée par la fiche d'actions « Bois d'Yvre », en tant que réservoir de biodiversité accueillant des espèces protégées dont les objectifs sont :
 - de localiser et préserver les habitats et les populations du Sonneur à ventre jaune et les autres amphibiens (dont le Triton alpestre, autre espèce TVB) présents dans le Bois d'Yvre et les boisements environnants.
 - de concilier enjeux écologiques et pratiques sylvicoles dans le cadre de la valorisation de la production de bois.
 - de sensibiliser l'ensemble des propriétaires forestiers à la problématique du Sonneur à ventre jaune et valoriser la richesse et le rôle écologique du secteur auprès des habitats et acteurs locaux.(le budget de cette fiche est estimé à 34 800 € sur 5 ans). Le conseil municipal émet un avis de principe favorable, valide la fiche d'actions avec un taux de subventionnement maximal à 80% et accepte que la Communauté de Communes Arve et Salève soit maître d'ouvrage.
- 3) Dans l'attente de l'approbation du budget primitif 2016, le conseil vote en dépenses d'investissement un montant de 20 000 € au chapitre 21 (immobilisations corporelles-matériel, terrain/voirie...).
- 4) Sur proposition de Mme Le Maire, le conseil accepte la proposition d'honoraires de la société ADELA Architectes d'un montant de 3 480€ TTC pour la réalisation d'un Agenda d'Accessibilité Programmée concernant plusieurs bâtiments communaux recevant du public.

5) Questions/Informations/Interventions diverses :

Question posée sur le lieu d'implantation du groupe scolaire :

Réponse : L'avant-projet réalisé par le CAUE situe cette future construction dans la zone de la salle des fêtes en restructurant les locaux existants et en prévoyant aussi un atelier municipal (synthèse de l'étude économique : estimation 3 449 600 € HT.)

Recensement de la population chiffre de l'INSEE au 01/01/2016 : 1 080 habitants

Compensation Genevoise-Année 2105 : 320 506 € (nombre de frontaliers : 252)

Montant de diverses factures :

- Services-fourrière intercommunale « Animaux Secours à Arthaz » : 1 080 €
- Dossiers Urbanisme 2014 « SRB » : 3 122,50 €
- Contrat location copieurs Mairie & Ecoles « ACI » : 912 € TTC/ trimestre
- Travaux d'égavage et déchiquetage « Scea LYARD » : 4 680 € TTC
- Fourniture et pose de 2 meubles de rangement dans la salle des fêtes « CV Charpente » : 4 518,60 € TTC
- 4 drapeaux + écussons « Berger Levrault » : 350,04 € TTC
- Arbu Info + calendriers « Offset Service » : 3 102 € TTC
- Honoraires/géomètre pour document d'arpentage « Mr. Nachon » : 419,52 € TTC
- Accord pour devis :
- Pose de 4 thermostats salle des fêtes « Brutelec » : 1 225 € TTC
- 5 chargeurs universels pour PC portable « Assistance informatique » : 348 € TTC.
- Refuse le devis (366 €ttc) concernant la remise en état du cordage et du boîtier antivol sur les 3 mats ; par contre accepte la commande des 3 pavillons qui sont détériorés par les intempéries.
- Le 26^{ème} rallye automobile national des Bornes est programmé pour les 17 et 18 Juin 2016, à noter que le parcours sur la commune d'Arbusigny est inchangé par rapport à 2015 et se déroulera uniquement sur la journée du samedi 18.

Affiché en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales Art. L2121-25 et Code des Communes Art. R121-9.

Secrétaire de séance
Maryse MICHALAK

Maire
Régine REMILLON